

*Les subsides*

C'est loin d'être suffisant. Les revendications précises doivent être attaquées de front. Il faudra peut-être étaler les paiements sur une longue période, mais les négociations doivent aller de l'avant. L'affaire de l'île Meares n'est pas une plaisanterie; l'affaire Nuu-chahnulth, l'affaire Gitksan Wet'suwet'en, dont la Cour suprême sera saisie cette législature sont sérieuses également. Elles portent sur la question des titres de propriété et visent à permettre aux groupes tribaux de Colombie-Britannique, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, ainsi que d'autres régions, de s'opposer par voie d'injonction à des choses comme des routes, des lignes électriques, des transferts de propriété, etc. Le pays va s'indigner et, une fois de plus, ce sera l'hostilité envers les autochtones.

Nous devons, la responsabilité, pour une fois, essayer de désamorcer ce mouvement d'hostilité et de le limiter. Cela devrait être notre rôle. Du moins, je pense que c'est pour cela que je suis encore ici. Lorsque j'ai à lire des documents comme celui qui est en cause aujourd'hui, parler de fermeture d'écoles ou de résidences d'étudiants, ou discuter du report des revendications, des frais modérateurs ou des programmes de logement dans les zones à chômage élevé, il m'arrive d'être bien découragé. Tout cela est absurde et nous devons en revenir aux principes fondamentaux en réglant la question des titres, des richesses naturelles et des compensations. Nous devons nous adresser au public, mais pas par voie de scrutin comme le voudrait ce document. Selon ce document, le nouveau gouvernement a fait des sondages dont il ressort que les Canadiens, dans l'ensemble, trouvent normal d'accorder certains droits spéciaux aux premiers habitants du Canada. Toutefois, lorsqu'il est question des coûts en jeu, les gens commencent à s'énerver. Le Parlement du Canada est là entre autres pour résoudre ce problème. Non pas au moyen de sondages qui indiquent une certaine nervosité, non pas en déployant une équipe de députés sectaires dans tout le pays pour dire aux gens que, si une colonie autochtones s'installe à Penticton, la ville entière devra déménager, et autres foutaises aussi irréfléchies.

Nous devons comprendre la spiritualité profonde qui continue d'exister chez les collectivités autochtones du pays au sujet de la terre. Les autochtones ne sont pas attirés comme nous par les voitures rutilantes et autres choses semblables. Ils ont un attachement très spécial et très fort à la terre et nous les torturons décennie après décennie, génération après génération. Dans quel autre groupe de notre société canadienne trouve-t-on une population dont la moitié est âgée de moins de 20 ans? Il nous faut commencer à examiner sérieusement leurs requêtes et ce qui leur est dû, non seulement sur le plan moral et éthique, mais également en vertu du *common law* britannique.

Il n'y a aucun doute à mes yeux, ni à ceux de bien d'autres plus versés que moi en droit constitutionnel et coutumier, que le droit à la terre, en Colombie-Britannique notamment, constitue un droit absolu des autochtones de cette province. Si nous ne commençons pas à prendre des initiatives dans ce sens en disant qu'effectivement, l'affaire Nishga est significative et que l'article 35 renferme une foule de droits touchant les pêcheries et autres, le droit à un parlement propre—et lorsqu'on parle d'autonomie, il n'est pas question d'implanter notre régime parlementaire sur les terres tribales. Ce que veulent les autochtones, c'est le droit de posséder leurs systèmes propres qui pourront évoluer.

Comme je pense avoir abordé au moins brièvement la question, je voudrais pendant quelques instants rappeler la série d'événements qui ont abouti à la situation actuelle. Un groupe de travail a été constitué le 8 novembre dernier sous la direction de James Collinson, et son rapport de 395 pages a été remis à certains bureaucrates et à la plupart des ministres du cabinet. Il est à la disposition de tout ministre qui le désire. Le 18 avril, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et le premier ministre ont ni plus ni moins retiré ce document de la circulation. Ils ont en effet déclaré qu'il avait du bon et du mauvais, mais qu'avant tout, il ne correspondait pas à la politique gouvernementale et qu'il manquait de pertinence. Cependant, le document qui a quitté le bureau du sous-ministre le 12 avril et a été envoyé au moins aux 11 ministères énumérés est bien différent. Il a suivi toute la filière, comme les députés pourront s'en rendre compte d'après ce que je vais dire. Onze ministères l'ont approuvé, même si au moins un membre du cabinet, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), a exprimé quelques inquiétudes, quant à l'incidence des tickets modérateurs sur certains Indiens et Inuit.

Dans ce document, on déclare catégoriquement que le ministre des Finances (M. Wilson) pourra signaler, le soir du budget, que l'étude du groupe de travail sur les programmes destinés aux autochtones est terminée. On peut lire également que le même soir et durant le débat, c'est le vice-premier ministre (M. Nielsen) qui tiendra le haut du pavé, et non le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. On est en train de pondre une tout autre stratégie dans les hautes sphères actuellement. Ce document démontre à l'évidence que le premier ministre est lui aussi en cause. Il a tenté aujourd'hui de minimiser la vérité en prétendant que c'était un faux document. Mais nous saurons très prochainement de quoi il retourne exactement.

Le public canadien doit bien comprendre la chronologie des événements qui se sont déroulés cette semaine. D'une part, les ministériels ont nié toute la semaine que ce document soit un document du cabinet, mais plus tard, le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) a demandé à la GRC d'ouvrir une enquête. Or, la GRC en a eu plein les bras avec la fuite au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Ce n'est certes pas moi qui vais la renseigner, mais je rappelle à la Chambre qu'il n'est pas impossible que ce document aboutisse ici compte tenu de toutes ses insinuations. Il fait état d'une stratégie fort bien planifiée et je crois que les hautes instances du cabinet et le premier ministre se sont dit entre eux qu'il valait mieux pour l'instant faire comme si de rien n'était, que cette stratégie faisait partie du budget et qu'on annoncerait des réductions de 312 millions de dollars dans le déficit au cours des prochains exercices. Le ministre et le premier ministre ont raison de dire qu'aucune compression n'est pratiquée pour l'instant, mais ce n'est pas là l'objet du document. Il explique comment faire pour réduire les frais du ministère en transférant aux provinces la plus grande partie des responsabilités qu'il assume envers les Indiens et les Inuit.

Dans le sommaire général, on explique pourquoi le cabinet a eu recours à un tel processus. On parle tout d'abord des changements fondamentaux que pourraient subir à l'avenir les rapports entre le gouvernement et les autochtones du Canada. On